



**Conditions Générales de Ventes
des vélos en location courte et longue durée
de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine:
bicyclette et vélo à assistance électrique.**

ARTICLE 1 – Objet et structure du service

1.1 La location des vélos et trottinettes en location courte et longue durée est un service proposé par la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), dont la gestion est confiée à SPC Mobilités (le Prestataire). Le service permet de louer un vélo à assistance électrique ou bicyclette pour une période de 1 jour, 1 mois, 6 mois ou 1 an pour circuler au sein du territoire de la CAMVS ou communes périphériques.

1.2. Coordonnées de SPC Mobilités :

SPC Mobilités

Rue Séjourné

77000 Melun

Téléphone : 01 69 68 16 49

Contact : melivelo.camvs@transdev.com

Site Internet : <https://melivelo.camvs.locvelo.com/>

ARTICLE 2 – Modalités d'accès au service

Le service est accessible aux personnes âgées de plus de 18 ans, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

Pour pouvoir bénéficier d'un vélo classique ou à assistance électrique, le client doit impérativement s'inscrire sur le site internet – <https://melivelo.camvs.locvelo.com/> ou en faire la demande auprès de la vélostation Hôtel des artisans, Bât. 9, 7 rue de la Plaine de la Croix Besnard à Vaux-le-Pénil (77000).

SPC Mobilités ne s'engage à louer un vélo que dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité de l'équipement désiré à la date souhaitée, une liste d'attente sera mise en place. Les clients seront contactés suivant leur ordre d'inscription au service. Lors du recours à l'inscription sur liste d'attente, SPC Mobilités ne s'engage sur aucune date de mise à disposition de l'équipement. Le client est notifié par mail ou par téléphone de la disponibilité d'un équipement et dispose d'un délai d'une semaine au maximum pour retirer l'équipement et signer son contrat d'abonnement.

ARTICLE 3 – Coûts & modalités de paiement

3.1 Prestation de location

Le tarif réduit est accordé aux personnes pour les abonnés des transports en commun et TER détenteurs d'un abonnement en cours de validité, les étudiants de moins de 26 ans, les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Les tarifs sont en Euros TTC.

	1 journée		1 mois		6 mois		1 an		Pénalité de retard	Caution (non restitution si dégradation)
	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif normal	Tarif réduit		
Vélo standard 26 pouces	15 €	10 €	25 €	20 €	60 €	40 €	100 €	65 €	15€/j	200 €
Vélo enfant 20 pouces	10 €	-	15 €	-	45 €	-	75 €	-	10€/j	150 €
Vélo à assistance électrique	25 €	20 €	40 €	30 €	240 €	-	-	-	25€/j	750 €

Le paiement des prestations se fera par carte bancaire, en numéraire, chèque ou prélèvement.

La CAMVS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais le produit sera facturé sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité suivant les conditions du Règlement de Location qui sera fourni au client lors de sa première location.

Les produits loués demeurent la propriété de la CAMVS. Les locations demeurent en attente jusqu'au paiement complet du prix et reçu par SPC Mobilités.

Attention : dès que vous prenez possession de la location des produits commandés, les risques de perte ou d'endommagement des produits vous sont imputés.

3.1 Caution associée au contrat de location

Le montant de celle-ci diffère selon le matériel loué :

- Vélo électrique : 750 €
- Vélo classique adulte : 200 €
- Vélo classique enfant : 150 €

Lors de toute location en agence, il est demandé au locataire de fournir ses coordonnées bancaires internationales (IBAN et BIC). Il lui sera également demandé de signer un mandat SEPA valant pré-autorisation de prélèvement du montant de la caution.

En cas de non-restitution et/ou dégradation du cycle, à l'issue de la période de location, et après envoi d'une lettre recommandée avec AR valant mise en demeure, SPC Mobilités pourra procéder au prélèvement du montant de la caution sur le compte bancaire du locataire.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de souhait de la part du Client de mettre un terme à son contrat de location prématurément.

Article 4 - Commandes

Tout contrat d'abonnement est conclu pour une durée définie. La date de début d'abonnement est celle de retrait effectif de l'équipement. Toute reconduction tacite est exclue. Le client ne peut résilier son contrat de location sauf cas de force majeure (déménagement ou état de santé empêchant la pratique du vélo – dans ce cas, il conviendra de fournir un justificatif). Par ailleurs aucun remboursement n'est prévu en cas de restitution de l'équipement avant la date prévue.

Vous pouvez passer commande sur Internet sur le site <https://melivelo.camvs.locvelo.com/> des prestations de prorogations et de renouvellement des contrats de location en vigueur au moment de la validation de la commande.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et feront l'objet d'une confirmation, au plus tard, au moment de la validation de votre commande.

Seule la langue française fait foi et même si, pour des raisons de facilité de communication, les informations de ventes peuvent vous être présentées en langue anglaise et à votre discrétion.

SPC Mobilités se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement, et de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit, et plus particulièrement en cas de problème ou en cas de difficulté concernant la commande de reconduction de prestations de locations.

Si une prestation de location ne peut pas vous être présentée, les accessoires et autres prestations afférentes ne seront également pas présentées car liées à la prestation de location.

Article 5 - Validation de votre commande

Toute confirmation de commande figurant sur le site Internet <https://melivelo.camvs.locvelo.com/> suppose l'adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente, sans exception ni réserve.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction.

Vous déclarez en avoir parfaite connaissance avant votre confirmation de commande en cliquant sur le lien dans votre panier : « Voir les Conditions Générales de Vente ».

La confirmation de commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Un récapitulatif des informations de votre commande et une facture des prestations et produits achetés vous seront communiqués en format PDF via l'adresse email de confirmation de votre commande et déclarée dans votre compte au moment de la vente.

ARTICLE 6 – Obligations des Parties

6.1 Obligations de SPC Mobilités

SPC Mobilités s'engage :

- A louer des vélos en parfait état de fonctionnement et conforme aux règles en vigueur,
- A effectuer, lors de la location, avec l'utilisateur, les réglages nécessaires pour adapter les hauteurs de selle et éventuellement de guidon à la taille de l'utilisateur,
- A assurer gratuitement, pendant la durée de la location, le remplacement des organes de sécurité usagés (câbles et patins de freins, ampoules des systèmes d'éclairage) lorsque ces dommages ne sont pas du fait de l'utilisateur. A défaut, les réparations, non liées à l'usure courante des biens loués, seront facturées sur la base des tarifs établis et en vigueur au jour de l'accident. Ces réparations seront effectuées, selon la disponibilité des services sur présentation du vélo dans le site de la vélostation sis Rue Séjourné – 77000 Melun, aux jours d'ouverture du service.
- En cas de manquements graves et répétés aux clauses stipulées dans les conditions générales de location, SPC Mobilités se réserve le droit de refuser temporairement ou définitivement le service de location.

6.2 Obligations du Client

Le Client s'engage :

- A respecter les clauses des présentes conditions générales de location ».
- A être responsable des biens loués pendant la période de location, il en a la garde juridique (article 1382, 1983 et 1384 du Code Civil).
- A faire usage strictement conforme à sa destination du matériel et sera responsable de toutes dégradations, hors cas de force majeure.
- A utiliser les biens uniquement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de

Seine ou communes périphériques.

- A rendre le vélo en bon état de marche à l'issue de la période de location indiquée dans le contrat de location. Si l'utilisateur décide de poursuivre sa location, il devra s'acquitter des sommes liées au prolongement du contrat et présenter son ou ses biens loués afin d'effectuer une visite d'entretien. Son contrat pourra être modifié et transformé si nécessaire. Dans ce cas, un nouveau contrat devra être établi.
- L'utilisateur est personnellement responsable de toute infraction au code de la route ainsi que des dommages corporels et matériels qu'il causerait à l'occasion de l'utilisation du matériel loué.
- A déclarer à SPC Mobilités sous 48 heures tout accident, perte ou destruction partielle ou totale subie par le ou les biens loués. Ceux-ci devront être attestés par la production d'une main courante ou d'un dépôt de plainte.
- A respecter les consignes de bon usage suivantes :
 - Assurer l'entretien courant et la propreté des biens.
 - Ramener le ou les biens propres pour les révisions.
 - Ne pas monter ou descendre des trottoirs sur le cycle, et rouler sur des voies carrossables.
 - Respecter les consignes du Code de la Route.
 - Ne pas transporter de personne sur le porte-bagages, à l'exception d'enfants sur des dispositifs adaptés (siège enfant fixé sur porte bagages).

SPC Mobilités se réserve le droit de rompre le contrat en cas d'utilisation contraire de l'usage du bien et en cas de non-respect du règlement. La remise en état du bien entraînera une facturation imputable à l'utilisateur, selon la grille tarifaire affichée en agence.

En cas de non restitution du ou des biens, de disparition ou de dégradation du vélo et / ou des accessoires le rendant inutilisable, SPC Mobilités engagera toutes les actions nécessaires pour le recouvrement de la somme due.

En cas de non restitution des biens, ceux-ci seront facturés conformément aux tarifs adoptés par la dernière délibération tarifaire en vigueur.

ARTICLE 7 – Restrictions à l'usage du service

Il est interdit au Client de prêter, louer, céder son vélo et/ou de l'utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes C.G.V.

Le Client est autorisé à utiliser le vélo selon les termes des présentes pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment : toute utilisation à l'extérieur de la CAMVS ou des communes périphériques, toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable, toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo ou la trottinette, toute charge supérieure à 10 kg (contenu panier), le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit, toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril le Client ou des tiers, tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo et plus généralement, toute utilisation anormale d'un vélo en milieu urbain.

A la fin de son contrat d'abonnement, le Client n'est pas prioritaire pour son renouvellement et sera mis en liste d'attente.

ARTICLE 8 – Responsabilités & déclarations du Client

Le Client est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo ou la trottinette de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée en cas de restitution tardive par le Client.

En cas de disparition du vélo ou de la trottinette dont il est responsable, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 6, de signaler cette disparition, le vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité.

En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 6, de signaler les faits dans les plus brefs délais et au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'événement au numéro suivant : 01 69 68 16 49

Cependant, le vélo reste sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution complète, y compris les éventuels accessoires fournis.

Il est en outre recommandé au Client d'adapter sa distance de freinage en cas de pluie, d'effectuer le réglage de la selle pour adapter la hauteur à sa morphologie, de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

Le Client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'un vélo, avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à une utilisation intensive d'un vélo et en particulier qu'il satisfait les conditions requises aux articles 2 et 8 ci-dessus et qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant tout à la fois l'usage d'une bicyclette ou d'un vélo électrique pour ses déplacements.

Le Client s'engage à prévenir immédiatement SPC Mobilités de tout changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son abonnement (numéro de téléphone, adresse, informations bancaires etc.). A défaut, aucun dysfonctionnement, suspension, interruption, qui en serait la conséquence ne pourra être reproché à SPC Mobilités.

ARTICLE 9 – Droits réservés à SPC Mobilités

SPC Mobilités se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfait pas les présentes C.G.V., sans être tenu de ne fournir aucune autre justification.

Conformément aux dispositions des articles 6, 7 et 8, toute responsabilité de SPC Mobilités liée à l'utilisation que le Client pourrait faire d'un vélo ou des dommages que le Client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un vélo, est entièrement exclue.

ARTICLE 10 – Pénalités

Le dépôt de garantie ne sera encaissé par SPC Mobilités qu'en cas de non-respect des conditions générales de vente. Ainsi, le dépôt de garantie sera encaissé en totalité en cas de perte ou de vol (vélo, équipement ou badge d'accès), ou à hauteur du coût des réparations suite à des dégradations constatées lors de la restitution du vélo ou de ses équipements, selon la grille tarifaire affichée en agence.

Il n'est pas prévu de remboursement en cas de restitution anticipée du vélo ou de la trottinette.

ARTICLE 11 – Entretien

Le client s'engage à présenter le vélo tous les 6 mois pour une visite obligatoire de contrôle de l'état de celui-ci, après avoir convenu d'un rendez-vous par téléphone ou par mail avec la vélostation

(melivelo@transdev.com). Les dégradations dues à une usure anormale constatées sur le vélo ou la trottinette sont à la charge du client.

ARTICLE 12 – Confidentialité des données

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'exploitant destiné à permettre la gestion des abonnés au service Vélostation. Elles sont conservées pendant 2 ans suivant la fin de la relation contractuelle. Concernant les données de facturation, elles seront conservées pendant une durée de 10 ans, conformément à la loi « Règlement Général européen de Protection des Données » du 27 avril 2016. Ces informations sont destinées uniquement à Melivélo et strictement dans le cadre des services proposés. L'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent qu'il peut exercer au choix :

- dans une agence Vélostation
- sur votre Compte en ligne,
- en adressant un courrier à : Vélostation – SPC Mobilités – Rue Séjourné – 77000 Melun.

Dans le cadre de la relation contractuelle établie, nous souhaitons assurer une communication par mél de qualité. A cet égard, nous suivons les statuts des méls dans leurs réceptions ainsi que leurs confirmations d'ouvertures. Lors de la signature du Contrat de location, il est explicitement mentionné votre consentement éclairé sur le suivi des méls échangés.

Article 13 - Archivage Preuve

SPC Mobilités archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.

Les registres informatisés de la société SPC Mobilités seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

ARTICLE 14- Règlement des litiges

Toute réclamation doit être adressée par écrit à Vélostation – SPC Mobilités – Rue Séjourné – 77000 Melun.

SPC Mobilités s'engage à traiter toute réclamation dans les plus brefs délais. Tout litige relatif aux présentes conditions générales d'utilisation relève du droit français applicable et de compétence exclusive des tribunaux du ressort territorial de Melun.

ARTICLE 15 – Modifications des présentes C.G.V.

SPC Mobilités peut à tout moment modifier les présentes C.G.V., consultables sur le site internet <https://melivelo.camvs.locvelo.com/>

